

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2016

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 3750)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD34

présenté par
Mme Le Vern, rapporteure

ARTICLE 5

À l'alinéa 5, substituer à la seconde occurrence du mot :

« le »,

le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel